



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20260402-DEL_2026_04_030-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES CRECHES MUNICIPALES ET APPROBATION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2, permettant au Conseil municipal de créer, pour la durée du mandat, des comités consultatifs incluant des membres extérieurs au conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire n°83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,

Vu la délibération n°2018-05-040 du Conseil municipal du 31 mai 2018 portant création d'un Conseil des crèches pour les établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu la délibération n°2023-06-52 du 29 juin 2023 modifiant le règlement intérieur du Conseil des crèches municipales de Villebon-sur-Yvette,

Vu la nouvelle composition du Conseil municipal issue du renouvellement en date du 20 mars 2026,

Vu l'arrêté n°2026-119 du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature à Madame Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire, notamment en matière de petite enfance et parentalité,

Considérant que la participation des parents à la vie des structures d'accueil du jeune enfant favorise l'amélioration de l'accueil du jeune enfant et permet de répondre, au plus près, aux attentes des parents,

Considérant que le maintien du Conseil des crèches permettra une meilleure participation des parents à la vie des structures, dans l'objectif de travailler en complémentarité et en co-construction avec les professionnelles et les élus,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),

INSTALLE pour la durée du mandat un Conseil des crèches commun à l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant de la Commune,

APPROUVE le règlement intérieur ci-joint en annexe fixant sa composition, le mode d'élection des représentants des parents et ses missions.

DESIGNE Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à l'aide à la parentalité, à l'accès aux droits et au logement, Présidente de ce Conseil des crèches.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER